

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 19 août 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Paul André Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : le conseiller Howard Welburn (absence motivée).

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

14-08-19-3605 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 19 août 2014 à 19 h 03.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

14-08-19-3606 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le Conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière de séance.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du mardi 19 août 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Octroi du contrat pour les travaux de réhabilitation environnementale au 142, Route 202, Huntingdon (Projet IND-01-02014) ;
- D) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-08-19-3607

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 19 août 2014 tel que présenté.

Adopté

Octroi du contrat pour les travaux de réhabilitation environnementale au 142, Route 202, Huntingdon (Projet IND-01-02014)

Considérant que des travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'une ancienne usine de textile située au 142, Route 202 à Huntingdon doivent être effectués;

Considérant qu'une demande de soumissions publiques a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet IND-01-2014), conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le mercredi 13 août 2014 à 14h00;

Considérant qu'après vérification, des erreurs de calcul ont été constatées dans l'établissement du montant de deux (2) soumissions, et qu'à cet effet, le document d'appel d'offres stipule que le prix unitaire doit toujours prévaloir en cas de contradiction entre le prix unitaire et le produit, soit :

Soumissionnaires	Montants soumissionnés Taxes incluses	Montants corrigés Taxes incluses
Demvar Inc.	273 448,49 \$	259 875.69 \$
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	403 408,18 \$	
Construction Jacques Théorêt Inc.	525 613,96 \$	
Les Entreprises Excavation & Béton Charly Ltée.	671 314,23\$	645 093.04 \$

Considérant qu'il y a lieu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Demvar Inc.;

14-08-19-3608

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon octroie le contrat à l'entreprise Demvar Inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale au 142, Route 202, Huntingdon (Projet IND-01-02014) pour un montant approximatif de 259 875.69 \$, incluant les taxes, selon les conditions mentionnées dans sa soumission datée du 13 août 2014.

Que le maire André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document donnant suite à la résolution en lien au présent appel d'offres (Projet IND-01-2014).

Que l'octroi du contrat soit financé à même le règlement d'emprunt numéro 837-2012 prévu à cet effet.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

14-08-19-3609

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 19.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, greffière de séance